



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/942  
S/19677

24 mars 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Point 34 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 23 mars 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du message que le Secrétaire aux relations extérieures du Honduras a envoyé aux ministres des relations extérieures des pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que de son annexe, comme document de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Jorge Ramón HERNANDEZ ALCERRO

ANNEXE

Message daté du 21 mars 1988, adressé aux ministres des relations extérieures des pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui par le Secrétaire aux relations extérieures du Honduras

C'est avec surprise que j'ai eu connaissance du projet de déclaration que le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui entendent présenter à la réunion du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui est prévue pour demain. En effet, le projet en question ne tient nul compte de la situation qui s'est créée à la frontière qui sépare le Honduras du Nicaragua puisque l'acte d'agression dont le Honduras a été victime de la part de l'armée populaire sandiniste n'y est ni mentionné, ni condamné.

Je trouve paradoxal que l'on mette l'accent sur la préoccupation que suscite la présence de troupes des Etats-Unis au Honduras, troupes qui ont été envoyées à la demande de mon gouvernement à titre purement temporaire et dissuasif, alors qu'on passe sous silence, dans cette déclaration, la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale du Honduras par l'armée populaire sandiniste. N'est-il pas également paradoxal que l'on s'empresse de dénoncer la présence des troupes étrangères au Honduras, alors qu'on passe sous silence celle des 6 000 conseillers militaires du bloc soviétique que le Gouvernement nicaraguayen maintient sur son territoire?

Le projet de déclaration susmentionné ne possède pas les qualités d'équité et d'impartialité qui devraient présider aux travaux des pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui et sert unilatéralement les intérêts du Nicaragua, dont le but est d'internationaliser un conflit qui reflète une profonde division au sein de la société de ce pays et l'absence d'une ferme volonté politique de procéder à la réconciliation interne que prévoit le plan de paix du Guatemala.

Le Honduras déplore que le Gouvernement nicaraguayen persiste à compromettre le processus de règlement de son conflit interne, et exprime sa profonde préoccupation de ce que le gouvernement sandiniste ait rejeté la médiation de l'Eglise catholique, qui avait été offerte par le cardinal Miguel Obando y Bravo, et n'ait pas encouragé le dialogue pour l'instauration d'un cessez-le-feu aux fins de la réconciliation nationale et de la démocratisation.

Si cette réconciliation avait eu lieu, il n'aurait pas été nécessaire de recourir aux armes pour régler le problème politique interne de ce pays.

Le Honduras considère que c'est précisément lorsque le Nicaragua a perdu le dernier prétexte qui lui restait pour ne pas respecter le plan du Guatemala - lequel lui aurait permis de rétablir sa paix sociale et de maintenir la paix dans la région - que l'on a assisté à une recrudescence du recours à la violence internationale de la part du Gouvernement nicaraguayen.

Je suis convaincu que vous examinerez avec attention les considérations que j'ai tenu à vous présenter.

Le Secrétaire aux relations extérieures,

(Signé) Carlos LOPEZ CONTRERAS